

Le 27 février 2024

**DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DP 2024-063**

Numérique

Logiciel « Airport Manager »

Contrat de maintenance du logiciel de  
gestion de l'Aéroport de Roanne Renaison  
« Airport Manager » avec la Société EMBROSS  
AIRPORT SERVICES

Certifié exécutoire	01 MARS 2024
Reçu en préfecture	01 MARS 2024
Publié	01 MARS 2024

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu les articles L.2122-1 et R.2122-8 du code de la commande publique portant sur les marchés publics passés sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature et le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Vu la décision n°DP-2021-086 du 4 mars 2021 approuvant le contrat de maintenance au logiciel de gestion de l'aéroport de Roanne Renaison « Airport Manager » avec la société AIRPORT MANAGER, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 31 décembre 2023 et pour un montant annuel de 2 833 € HT ;

Considérant que ledit contrat de maintenance s'est achevé et qu'il est nécessaire d'en souscrire un nouveau apportant les garanties suivantes :

- assistance technique et téléphonique,
- fourniture des évolutions du logiciel,
- évolution des fonctions existantes,
- conseil dans l'achat et la mise en œuvre de matériels et fournitures informatiques ;

Considérant l'offre de la Société Embross Airport Services pour une période d'une année et d'une durée maximum de quatre ans, et ce, pour un montant annuel de 2 918 € HT (3 501.60 € TT), soit un montant total de 11 672 € HT (14 006.40 € TTC) sur la durée du marché ;

**DECIDE**

- D'approuver le contrat de maintenance et d'assistance logiciel Airport Manager avec la Société Embross Airport Services – 109 rue Neuve d'Argenson - 24100 BERGERAC ;
- De préciser que ce contrat est conclu jusqu'au au 31 décembre 2024, pouvant être reconduit tacitement par période d'un an, jusqu'au 31 décembre 2027 ;
- De préciser que ce contrat est conclu pour un montant forfaitaire annuel de 2 918 € HT (3 501.60 € TT), soit un montant total de 11 672 € HT (14 006.40 € TTC) sur la durée du marché ;
- De préciser que la dépense sera imputée au budget Equipement Tourisme et Loisirs, chapitre 011.

*Par délégation du conseil communautaire,  
pour le Président et par subdélégation,  
Jacques TRONCY*

Vice-Président délégué aux Finances  
et aux Achats publics

